

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
	Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

**RAPPORT N°280411 - 32**

### **PISCINE INTERCOMMUNALE :** **REGULARISATION CONSOMMATION DE GAZ**

Monsieur LEES expose que par courrier du 29 juin 2009, GDF SUEZ nous avait fait part d'un problème de facturation à la Piscine intercommunale qu'ils avaient pourtant eux-mêmes établi et ils entendaient procéder à une correction rétroactive dans le cadre de la révision quadriennale à hauteur de 12 000 € par an pour un montant total de 48 283.45 € TTC.

Notre collectivité a bien entendu contesté cette facturation et après d'après négociations a réussi à réduire le montant de cette dépense de 60 %, ce qui porte dorénavant le montant de la facture à 19 313.38 € TTC.

Des négociations sont toujours en cours pour parvenir à une réduction finale de 75 %. Il semblerait toutefois que GDF SUEZ soit défavorable à une nouvelle négociation et menace de couper l'alimentation en gaz de la structure si ce différend n'était pas rapidement réglé.

A noter qu'une somme de 20 000 € a été provisionnée au BP 2011 (fonction piscine compte 60612 de la M14 – fournitures non stockables : énergie et électricité) pour permettre la régularisation de cette dépense.

Oùï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les négociations pour réduire le montant escompté par GDF SUEZ
- **AUTORISE** Monsieur le Président à payer le montant réduit à 60 % si ces éventuelles négociations n'aboutissaient pas

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

**Jean Etienne GAILLAT**